

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 3743 du 18 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : INTJ2105514S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 2816 du 1^{er} mars 2021 (NOR : INTJ2105292S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2021 :

Razat	Romain	NIGEND : 168 796
Michel	Julien	NIGEND : 219 160

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2021 :

Fauveau	Kévin	NIGEND : 248 873
Chabanier	Philippe	NIGEND : 218 455

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2021 :

Parjadis-Bernard	Bastien	NIGEND : 379 430
Greffier	Thomas	NIGEND : 247 429

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 mars 2021.

Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Haute-Vienne,
H. Flammant